

## BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

### « SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL »

#### I - CALENDRIER DES ÉPREUVES SESSION 2019

Ces informations sont des informations d'ordre général  
Les candidats devront se reporter à leur convocation pour les épreuves à subir session 2019

ÉPREUVES	UNITES	DATES	HEURES
<b>ÉPREUVES ÉCRITES</b>			
E4 – Publics et institutions	U4	Jeudi 9 mai	14h00 à 18h00
E3 – Gestion	U3	Vendredi 10 mai	14h30 à 18h00
E1 – Culture générale et expression	U1	Mardi 14 mai	14h00 à 18h00
<b>ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES</b>			
E5 – Techniques professionnelles (candidats non soumis au CCF)	U5	Mardi 21 mai et Mercredi 22 mai (selon les centres)	De 13h00 à 18h00
E6 – Soutenance du projet tutoré	U6	Du lundi 3 juin au vendredi 7 juin	A partir de 11h00 ou 14h00 le 1 <sup>er</sup> jour et 10h30 et 14h00 les autres jours
E2 – Langue vivante étrangère 1 (candidats non soumis au CCF)	U2	<b>Les lundi 29 et/ou mardi 30 avril 2019</b>	
EF1 – Epreuve facultative Langue vivante étrangère 2	UF1	Le jeudi 2 mai ou vendredi 3 mai 2019	

#### II – Adresse des centres pour l'épreuve orale E6 « Soutenance du projet tutoré »

Lycée Bréquigny – 7 avenue Georges Graff – B.P. 90516 – 35205 RENNES Cedex 2  
Lycée Jean Chaptal – 35 chemin des Justices – B.P. 90302 – 29105 QUIMPER Cedex

#### III – Date et lieux de dépôt

DOCUMENTS	DATES	LIEU
Dossiers de Soutenance du projet tutoré – E6	le jeudi 25 avril 2019 cachet de la poste faisant foi	Dans le centre d'épreuves orales qui vous correspond (cf convocation)
Livrets scolaires (pour les candidats en formation année scolaire 2018-2019)	le lundi 3 juin 2019	Division des Examens et Concours 92 rue d'Antrain CS24209 35042 RENNES Cedex

**AUCUN DOSSIER PEDAGOGIQUE NE DEVRA ETRE TRANSMIS AU RECTORAT**

Les centres d'épreuves seront précisés sur les convocations que vous recevrez par l'intermédiaire :  
- de l'établissement ou par le centre de formation pour les candidats scolarisés (en formation) 2018 – 2019  
- à domicile au plus tard 15 jours avant les épreuves pour les candidats individuels ou en formation par correspondance